

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 477 du 16 mai 1951 :

n° 477

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 mai 1951

Numéro JO  
n° 6 du 15/06/1951

Date du numéro  
15 juin 1951

### TEXTE INTÉGRAL

1° Un congé administratif, de dix mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Banabila Abdourahman, Receveur supérieur des Transmissions coloniales, qui aura accompli le 22 mai 1951 un séjour de 3 ans 5 mois dans le Territoire. 2° Une réquisition par voie aérienne Djibouti-Parissera délivrée à M. Banabila qui voyagera accompagné de son fils âgé de 15 ans (Groupe II).